DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

/MCB Objet

ASSURANCE INCENDIE TEMPETE-GRELE RISQUES ELECTRIQUES ET EXPLOSIONS N° 4 765 602 TELIERS MUNICIPAUX

82.028

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 1982

en exercice	27
Nombre de prés	ents 20
Nombre de vot	
POUR	24
CONTRE	
ABSTENTION	s

Mombre de conseillers

- 1. MAR. 1982 ROSHEFERT-SIMER (Chits-Mine)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le DIX NEUF FEVRIER

à 20 heures 15

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Mle FOUCHE - MM. BUJARD-BOUTET BOUCHET-LACHAUD-DUFOUR Adjoints

MM. COLLE-PAPEAU-TETARD-MAURELLET-GUICHAOUA-BOULAN BERLAND-BROTREAU-DUFEIL-CABAL-PELLETIER-Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BUJARD

Me TAP par M. CABAL BOISARD par M. MAURELLET NAULIN par Mle FOUCHE

Absents:

MM. VIAUD-POUGET-POUMAILLOUX

M onsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire,

Par délibération du 29 octobre 1976, le Conseil municipal avait décidé de souscrire une police d'assurance, contre l'incendie, la tempête, la grêle et les risques d'explosions pour les Ateliers municipaux.

Une nouvelle estimation des biens vient d'être établie par le Cabinet GALTIER (dossier d'estimation valeur 01.01.81 remis le 2.11.81)(risque 34).

Le Cabinet J.C. BENEZIT, représentant les Mutuelles du Mans propose la signature d'un avenant de modification à la police initiale.

La valeur en franc des capitaux garantis serait de :

6 715 000 dont 2 950 000 F sur bâtiments en valeur à neuf et le reste sur l'ensemble des matériels et véhicules.

La nouvelle cotisation nette de base serait de 18 319,48 F au lieu de 19 500 F dans la police actuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

- . Vu la proposition d'avenant de modification au contrat N° 4785602 présentée par le Cabinet J.C. BENEZIT,
- . Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12.02.82,

DECIDE :

. d'autoriser M. le Naire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant de modification au contrat d'assurance incendie, tempête, grêle, risques électriques et explosions des Ateliers Municipaux, présenté par le Cabinet BENEZIT, 58, bld de Lattre de Tassigny à ROYAN, représentant les Mutuelles du Mans.

(cet avenant concrétisant les dispositions énoncées ci-dessus est annexé à la présente délibération).

. d'imputer la dépense correspondante au chapitre 932 article 638 du budget, soit 18 319,48 F (DIX HUIT MILLE TROIS CENT DIX NEUF FRANCS QUARANTE HUIT CENTIMES).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

Pierre LIS

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT ARRIVÉE LE

-1. MAR, 1982

Délibération Exécutoire Art. L 121 31 du C. des C nes

82028B

LA MUTUELLE DU MANS

INCENDIE

sociéte d'assurance et de réalisarance à lourie multi-éle à cotisations fixes

ACCOUNT A CONTRACTOR OF THE STATE OF

37, rue Charazy - LE MANS

ROYAN

Not straight to one of our post of the out o

Indice de souscription

AVENANT d' e TODIFICATION

• a Tres grant of changement of district in a provider of a con-

4.785.602

Au nome de M

VILLE DE ROYAN

Her Agent PV

alour 1897

N" de l'Avenant

Profession

Commune

Palice remplacee

Effet 01.10.81

Adresse

N

Echeance 01.01 Dures la Société

Canton

Département

Expire RA 1 MOIS

Code posta 17200

Bureau distributeur

ROYAN

Articles Numbers des	Bétiments	SOMMES ASSIGNAES	TAUX 52: 1936-4	CORNATION ANNUELLE
	Sur bâtiment comme en la police, en valeur à	2.950.000	1,89	5.575 50
2	Sur contenu, matériel, en valeur à neuf sauf ATMB	620,000	1,89	1.171 80
3	Sur matériel, outillage AT 1B	400,000	5,61	2,244 50
•	our approvisionnement, marchandises, bois tous états exclus	445.000	1,89	841 05
5	Sur bois tous états	100,000	5,61	561 00
,	Sur véhicules au repos,	2.000.000	1,89	3.780 00
	Sur Recours des Voisins	200,000	0,75	150 00
3	Toutes Explosions Art 1 à 6 : 6.515.000 Art 7 200.000		0,07	456 05 36 00
ntér	Risques Electriques à concurrence de 10 % du del 2 et 3 : 1020.000		0,50	510.00
	. 8.1.	6.715.000)	15.32590

Le présent quenant rester l'annex à l'ante primert plus en un incresso facce et unious que il les foliait vantes

Si set avenunt regularise le transfert total ou partiel des paranties du contrat du nom d'un nouveau titulaire de une déclare adherer aux statuts de La Mutuelle du Mans, laquelle lui danne acte de La admission en qualité de Sociataire.

Fait et signe le

Tours and	Bernmint	S.Tr. Arized	TH PETCHATIO	N THE VALLURE AS	St. REES	SOWN S ASSERCES	1.010	ANNUELLE
				Region		6.619.000		15.325 90
0		Temp@ts et G		2.950.000 3.565.000			0,75	2,212 50 1,319 05
		**		**		6.715.000		18,896 95
1		Honoraires d	'Experts à	concurrence de	•	140,000	5,82	824 80
2				Art 1 & 6 cont Art 4 & 6-8 p		254.500		643 22
								20.354 97
			Cabinet GA	LTIER	- 10 %			2.035 49
						7.109.500		18.319 48
-	1	- qua l'électr	ricité est vé ne agréé.	idien dans l'AT rifiée annuelle	ment par			Đ
		TOUTES	AUTRES	CLAUSES SAN	IS CHANG		1	
- 1	į.							
		•						
	Section 2			78 1 20				(
	The second second	n		- 3 - 49 - LW1 - 4	1.00			
		0 1		- 3 - 404 - 1,5747-24	1.00			
				- 3 - 404 - 1,5747-24				(
				- 3 - 404 - 1,5747-24				(
				- 3 - 404 - 1,5747-24				(
				- 3 - 404 - 1,5747-24				(
				- 3 - 404 - 1,5747-24				(